

UNE BRÈVE HISTOIRE DE LA NORME EN FAÇADE

par Hector Docarragal Montero

La façade constitue un élément essentiel du bâtiment. Sur elle converge une série de contraintes normatives et réglementaires assurant l'isolation thermique, la stabilité au feu, l'inertie et enfin le confort des occupants à l'intérieur. Dans le domaine de la création architecturale, la façade a toujours été l'objet d'un travail de modulation géométrique et de perfectionnement des proportions générant une expression formelle allant au-delà des contraintes physiques.

À la différence d'autres métiers techniques, en architecture, plus clairement qu'en ingénierie, la forme finale du projet relève d'une recherche volontairement symbolique et expressive qui transcende la logique et l'efficacité technique des normes et des règles de l'art de la construction. Dans son *Précis de leçons d'architecture*, données à l'École polytechnique en 1809, Jean-Nicolas-Louis Durand a décrit cette expression dans le domaine de la création architecturale comme l'« art de produire et de porter à la perfection tout édifice quelconque¹ » à partir de certaines règles préétablies. Selon l'étymologie latine, les termes *regula*, « règle servant à mettre droit, à mettre d'équerre² » et *norma*, « équerre, angle droit³ », convergent sur un même outil servant à tracer des perpendiculaires, *normalis*. Plus largement, selon Vitruve, la règle,

ou la norme, en architecture converge sur un modèle idéal d'ordonnement d'origine divine⁴. Sur cette idée supérieure, la pratique architecturale a historiquement défini un modèle d'ordonnement provenant du domaine de la géométrie s'élevant comme un idéal incontesté d'harmonisation et de stabilité pendant l'Antiquité et le XV^e, XVI^e, XVII^e siècle. Au quattrocento italien, la publication de grands traités d'architecture va pourtant désacraliser cet idéal. Dans *De re aedificatoria* (1485), Leon Battista Alberti ne représente plus la norme comme un archétype divin mais comme un modèle empirique, constructif et négocié sur le terrain de l'édification. Progressivement, à partir du XVIII^e siècle, la *regula* de Vitruve, source immuable d'ordonnement depuis l'Antiquité, à partir de l'analyse cartésienne, devient un « dictionnaire d'accessoires » technique et rationnel de la construction, comme l'a écrit l'historien Joseph Rykwert dans *Les Premiers Modernes. Les Architectes du XVIII^e siècle*.

Au XX^e siècle en France, avec l'essor de l'industrialisation, la standardisation des produits industriels de la construction introduit de nouveaux principes de régularité, d'organisation et de technicité autour de la notion de norme. La flexibilité de ces normes techniques, élaborées selon une

procédure garantissant les intérêts des parties impliquées et assurant la bonne exécution des chantiers, a un impact significatif sur le métier d'architecte, tout en imposant de nouvelles obligations professionnelles. En 1926, la création de l'AFNOR (Agence française de la normalisation) impose la primauté des normes techniques dans le secteur de la construction. Progressivement, ces normes techniques remplacent les règles classiques de composition architecturale par une forme d'abstraction universelle à l'image du standard industriel. Enfin, à partir du premier choc pétrolier mondial de 1973, les normes techniques liées à l'isolation, à la ventilation, aux modes de chauffage et aux coefficients de performance deviennent des enjeux essentiels dans la conception architecturale. Aujourd'hui, dans un contexte où la transformation des pratiques architecturales s'accélère sous l'impulsion de la transition écologique, la sédimentation historique des normes exige une harmonisation et un encadrement réglementaire et juridique afin d'optimiser l'efficacité. La prolifération des labels et des règles environnementales, telles que la RE2020, met cependant en lumière une surabondance ambiguë de garanties techniques et d'outils de création pour l'architecture. Dans ce cadre, l'adoption des lois LCAP (Loi relative à

1. Jean-Nicolas-Louis Durand, 1809, *Précis de leçons d'architecture données à l'École royale polytechnique*, vol. 1, Paris, Chez Durand, à l'école polytechnique, p. 9.

2. Félix Gaffiot, *Le Grand Gaffiot. Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette-Livre, 2000, p. 1501.

3. *Ibid.* p. 1353.

4. Joseph Rykwert, 1991 [1980], *Les Premiers Modernes. Les Architectes du XVIII^e siècle*, Paris, Édition Hazan, p. 17.



la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, 2016), ESSOC (État au service d'une société de confiance, 2018) et ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, 2018) vise à simplifier les cadres réglementaires en proposant des dispositifs dérogatoires, comme la « solution d'effet équivalent ». Ce dispositif dérogatoire, tout comme les ATEx et les Avis techniques, légitime le débat public actuel sur la nécessité de renforcer un cadre expérimental permettant d'envisager autrement la performance environnementale, au-delà du carcan des normes en vigueur. Face au constat, la profession d'architecte revendique aujourd'hui un aspect ludique et inventif dans la création de nouveaux référentiels normatifs et écologiques. Dans ce contexte, la façade devient un espace paradigmatique de liberté, où l'idée de norme s'éloigne des représentations

homogènes du standard technique pour se rapprocher de nouvelles références matérielles vivantes issues des milieux vernaculaires. À cet égard, la validation des Règles professionnelles de construction paille (RPCP, 2012) et la publication des divers guides de bonnes pratiques en matière de construction en terre crue, initiées par les producteurs et artisans locaux, révèlent une réalité sous-jacente, multi-forme, participative, à la fois agricole et paysanne, militante pour une approche alternative. Entre l'application des normes techniques et des dispositifs dérogatoires, la façade laisse ainsi émerger une dimension subversive de la création architecturale, qui défie les cadres et les normes de conception et de construction préétablis. Enfin, face aux compromis actuels des concepteurs, confrontés aux exigences de la transition écologique validées par les accords

internationaux et appliquées en France, ce changement de paradigme suggère la possibilité de renforcer un cadre général de création plus sensible aux réalités sociales, techniques et culturelles des contextes de projet. En ce sens, la conception écologique des façades en architecture ouvre aujourd'hui le champ épistémologique de la création à des solutions de performance environnementale qui dépassent la simple logique normative institutionnelle. En tenant compte de la multiplication des variables scientifiques, sociales, économiques, culturelles et environnementales dans les projets, le travail quotidien des architectes sur les façades, à la fois scientifique et heuristique, incite à une réflexion critique qui va au-delà des normes. La façade invite ainsi à porter une attention plus fine à la dégradation écologique, technologique et sociale des milieux naturels. ■

1. Ordres d'architecture pour la composition des façades, Vitruve, *De Architecture*, 1^{er} siècle av. J.-C.
2. Façade « Combinaisons verticales », Jean-Nicolas-Louis Durand, 1809, *Précis des Leçons d'Architecture*.
3. Façade de l'Unité d'habitation de Berlin, Le Corbusier, 1958.

4. Façade de la Ferme du Rail à Paris, « bois-paille », Grand Huit SCOP Architecture, 2019.
5. Façade de l'Orangerie de Lyon, « terre crue pisé », Clément Vergély arch., 2020.
6. Façade du Pavillon circulaire à Paris, « matériaux de réemploi », Encore Heureux Architectes, 2015.

Architecte praticien et enseignant-chercheur, Hector Docarragal Montero est diplômé de l'Université polytechnique de Madrid (École technique supérieure d'architecture – ETSAM). Il a récemment soutenu sa thèse de doctorat intitulée « La transgression des normes en architecture et l'évolution des réglementations environnementales : l'impact des lois LCAP et ESSOC » à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.